

Ordre du jour :

- Vote des taux des impôts locaux (si réception de l'Etat 1259)
- Vote des budgets M14 Commune et M49 Eau
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2017

Sur convocation en date du 29 mars 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 11 avril 2017, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Angéline DAVY, Marion DURET, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

Absents excusés : Mme Laurence CALLIGE, M. Jean MAURON, Jérémy MOUCHET,.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

I. Vote des taux

M. le Maire présente les taux d'imposition actuellement en vigueur, soit :

- taxe d'habitation 11,88 %
- taxe foncière (bâti) 7,95 %
- taxe foncière (non bâti) 47,93 %

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que du fait de l'indexation annuelle par les services de l'Etat de l'assiette des bases les impôts augmentent mécaniquement tous les ans. Considérant que les taux ont été augmentés l'année dernière par la commune et cette année par la CCVV, il propose de les maintenir en l'état pour l'exercice 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le maintien des taux actuels.

II. Vote des budgets M14 Commune et M49 Eau

. M.le Maire présente au Conseil municipal le **budget général de la commune (M14)** :

La **section de fonctionnement** s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 657 936,17€ ainsi ventilés :

DEPENSES	€	RECETTES	€
011 - Charges à caractère général	394 400.00	13 - Atténuation de charges	1 000.00
012 - Charges de personnel	463 100.00	70 - Produit services domaine et divers	159 000.00
014 - Atténuation de produits	38 386.00	73 - Impôts et taxes	655 879.97
65 - Autres charges de gestion courante	222 875.00	74 - Dotations et participations	622 576.00
66 - Charges financières	201 391.00	75 - Autres produits de gestion courante	110 000.00
67 - Charges exceptionnelles	2 500.00	77 - Produits exceptionnels	27 675.00
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	335 571,17	042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 250.00
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	80 842,20
TOTAL	1 658 223.17	TOTAL	1 658 223.17

M. le Maire, ayant répondu aux questions du Conseil municipal, propose de passer au vote. Le Conseil municipal, l'ayant entendu, vote à l'unanimité le budget de fonctionnement de la commune.

La **section d'investissement** s'équilibre, quant à elle, en recettes et en dépenses à 4 916 392,63 €, ainsi ventilés :

DEPENSES	€	RECETTES	€
16 - Remboursement d'emprunts	267 000.00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	67 000.00
20 - Frais d'études	22 000.00	13 - Subventions d'investissement	552 500.00
21 - Immobilisations corporelles	425 000.00	16 - Emprunts et dettes assimilés	201 224,91
23 - Immobilisations en cours	1 055 000.00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 571,17
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250.00	041 - Opérations patrimoniales	3 146 142,63
041 - Opérations patrimoniales	3 146 142,63	001 - Excédent d'investissement reporté	613 953,92
TOTAL	4 916 392,63	TOTAL	4 916 392,63

M. le Maire, ayant répondu aux questions du Conseil municipal, propose de passer au vote. Le Conseil municipal, l'ayant entendu, vote à l'unanimité le budget d'investissement de la commune.

. M. le Maire présente alors au Conseil municipal le budget de l'eau pour l'exercice 2017. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 508 915,21 €, ainsi ventilés :

DEPENSES	€	RECETTES	€
011 - Charges à caractère général	57 500.00		
012 - Charges de personnel	30 000.00	70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	214 500.00
014 - Atténuation de produits	25 000.00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 413,73
65 - Autres charges de gestion courante	2 100.00	R002 - Excédent de fonctionnement antérieur reporté	278 001,48
66 - Charges financières	85 000.00		
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	79 408,69		
023 - Virement à la section d'investissement	227 906,52		
TOTAL	508 915,21	TOTAL	508 915,21

M. le Maire, ayant répondu aux questions du Conseil municipal, propose de passer au vote. Le Conseil municipal, l'ayant entendu, approuve à l'unanimité le budget de l'eau pour la section de fonctionnement, exercice 2017.

M. le Maire présente alors le budget de l'eau pour la section d'investissement, équilibré à 1 149 413,73€ en dépenses et en recettes, ainsi ventilés :

DEPENSES	€	RECETTES	€
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	16 413,73	001 - Excédent d'investissement antérieur reporté	149 248,03
16 - Emprunts et dettes assimilés	92 000.00	021 - Virement de la section de fonctionnement	227 906,52
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00	13 - Subventions d'investissement	386 350.00
21 - Immobilisations corporelles	6 000.00	16 - Emprunts et dettes assimilés	232 748,52
23 - Immobilisations en cours	1 015 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 408,69
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	73 751,97
TOTAL	1 149 413,73	TOTAL	1 149 413,73

M. le Maire, ayant répondu aux questions du Conseil municipal, propose de passer au vote. Le Conseil municipal, l'ayant entendu, approuve à l'unanimité le budget de l'eau, pour sa section d'investissement, exercice 2017.

III. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Mme Scherrer présente la demande de **subvention de l'association Entracte à Boège** qui assure chaque année la programmation de spectacles vivants dans la salle communale de la commune. Mme Scherrer informe le Conseil municipal que la moyenne de remplissage de la salle lors des spectacles est d'environ 98 %, essentiellement des habitants de la vallée. La demande de subvention inclut les informations sur les sept spectacles programmés pour la saison 2017 – 2018. Mme Scherrer rappelle que l'année précédente, confrontés à la baisse brutale de ses finances, du fait de la diminution considérable des dotations de l'Etat, les élus avaient voté une subvention de 10 000 €, soit la moitié de la subvention habituellement reçue par l'association. Elle propose de répondre, pour l'exercice 2017, à la demande de l'association, soit **15 000 €**. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le vote de cette subvention.**

. Mme Scherrer présente alors la demande de **subvention des Culottes Courtes**, l'association qui gère l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs pour les enfants scolarisés, et ce, jusqu'à onze ans révolus (donc les collégiens de sixième et de début de cinquième). La fréquentation des Culottes Courtes a beaucoup augmenté puisqu'il y avait 229 inscrits en tout en 2014, 232 en 2015 – donc une quasi-stabilité -, et qu'en 2016 ils sont 292. Dans ce nombre, la proportion des enfants de Boège reste assez stable, soit 40 % en 2015 (92 écoliers boégiens) et 38 % en 2016 pour **111 enfants**. La demande de subvention **par enfant, 180 €**, est stable depuis plusieurs années. En revanche, du fait de l'augmentation du nombre d'enfants la demande faite à la commune est plus importante, soit :

Année	Enfants de Boège	Subv/enfant	Montant total
2016	92	180 €	16 500 €
2017	111	180 €	19 980 €

Mme Scherrer, ayant répondu aux questions du Conseil municipal, on passe au vote. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette subvention à l'unanimité.**

Mme Scherrer rappelle alors que la commune attribue tous les ans une **subvention supplémentaire de 4 500 € aux Culottes Courtes**, afin de financer certains frais administratifs, notamment l'intervention de l'expert-comptable, bien nécessaire dans le cas d'une association dont les finances s'établissent autour de 110/120 000 € par an. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.**

IV. Questions diverses

. M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter à nouveau le **prêt de refinancement auprès de la Caisse d'Epargne**, la délibération précédente comportant une **erreur** imputable à la banque et que cette dernière a corrigée depuis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le **prêt de refinancement dont le montant des ICNE (Intérêts courus non échus) s'élève à 18 550.34 € et non à 18264.00 € comme délibéré le 28 février 2017.**

. M. le Maire présente la proposition du Crédit Agricole des Savoie suite à sa demande de renégociation des prêts contractés auprès de cette Banque. Deux prêts sont retenus : l'un de 250 000 €, l'autre de 150 000 €, l'un sur lequel il restait 25 ans, l'autre 15 ans. **La banque propose à la Commune de rembourser ces deux prêts dont le taux est de 5,15 %. En contrepartie, elle accorderait à la commune un prêt de 350 000 € sur 20 ans, à un taux de 2,35 % affecté au restaurant scolaire. Le Conseil municipal, ayant entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement des deux prêts précédents et l'autorise à conclure le nouvel emprunt et à signer tous les actes nécessaires.**

. M. le Maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à **demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FDDT**, pour la **réfection du tennis** situé derrière l'entreprise Novel, sur l'espace sportif polyvalent et pour la **création de deux nouveaux cours à proximité, ainsi que d'un petit club house**. Il rappelle que, dans le cadre de la mise aux normes du terrain de football, les deux cours mitoyens seront supprimés, pour permettre l'extension de surface indispensable. Le club de tennis de Boège est très dynamique et dessert en fait toute la vallée, avec une importante activité de formation pour les enfants.

M. Saillet demande si ces cours de tennis ne dépendent pas en fait de la CCVV. M. le Maire répond que dans la liste des compétences de la CCVV, la délimitation de la compétence espace sportif polyvalent est imprécise et qu'il n'y a jamais eu lieu d'éclaircir ce point, le club de tennis n'ayant jamais demandé de travaux jusqu'à présent. Il ajoute par ailleurs que les finances de l'intercommunalité ne permettent pas d'envisager ces travaux, pourtant indispensable à la nouvelle répartition des surfaces dans l'espace sportif polyvalent.

Le Conseil municipal ayant entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

. M. le Maire passe la parole à M. Barbe qui expose au Conseil que la commune a reçu deux propositions d'acquisition pour le **terrain communal mitoyen de la médiathèque** et situé derrière l'école du Château. La première émane de l'OGEC (organisme de gestion de l'école du château) : l'OGEC propose d'acquérir 1 500 m² de terrain derrière la nouvelle école, au prix de 100 € du m², afin de pouvoir disposer d'un espace de cours plus important et de pouvoir éventuellement agrandir le nouveau bâtiment si le besoin s'en faisait ultérieurement sentir. Ceci laisserait à la commune environ 900 m² dans le prolongement de la médiathèque.

Par ailleurs, M. François Ducrot gérant de la Sarl CTM propose lui aussi d'acquérir l'ensemble du terrain, soit environ 2 400 m² au prix de 100 € du m² pour y construire trois petits immeubles.

M. le Maire propose un tour de table sur la question : tous les élus sont d'accord pour préférer vendre à l'OGEC, afin de sauvegarder l'avenir de l'école du Château.

M. le Maire passe donc au vote et propose au Conseil municipal de l'autoriser à **vendre 1 500 m² au prix de 100 € du m² à l'OGEC. Le Conseil municipal, en ayant délibéré, approuve cette vente et charge M. le Maire de passer tous les actes correspondants, à la majorité : deux abstentions (M. Barbe et M. le Maire).**

. M. le Maire présente alors la proposition du Comité de Foire qui suggère de reconduire le contrat avec la société « **Action, Sécurité, protection** », pour sécuriser le village lors de la prochaine **Foire de la Saint-Maurice**, considérant que la prestation a donné toute satisfaction lors des précédentes éditions. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'engagement par la commune de cette société pour la Foire de la Saint-Maurice.

. M. le Maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir voter une modification de l'indice de base des indemnités d'élus – ceci ne changera rien à leur montant, mais correspond à une régularisation administrative les demandes de l'Etat ayant changé. Il faut donc voter pour que les **indemnités des élus soient régularisées sur la base de l'indice terminal de la fonction publique. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

. Mme Martine Novel présente la demande de **subvention de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes** qui est présente tous les mardis. Cette demande de subvention est calculée sur le nombre d'habitants de la commune et sur le nombre de jeunes de Boège reçus au cours de l'année passée, soit un montant de **2 376,89 €**. Elle précise que 22 jeunes entre 16 et 15 ans ont été reçus. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.**

. M. Barbe demande au Conseil municipal de l'autoriser à demander une **subvention au Conseil départemental pour l'aménagement de l'entrée de Boège, en incluant une piste cyclable sur les trottoirs. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette demande à l'unanimité.**

. Mme Fabienne Roman pose la question de **l'éclairage municipal** qui reste éclairé toute la nuit. M. Barbe indique que toutes les lampes qui sont remplacées le sont par des leds et que sur un réverbère sur deux, quand on intervient, on pose un boîtier qui permet de diminuer l'intensité lumineuse et donc d'économiser de l'énergie. Mme Scherrer signale que la gendarmerie est très opposée à la suppression de l'éclairage qu'elle considère comme une garantie de sécurité. M. Bawedin abonde en son sens. M. Barbe précise qu'il fera une étude pour estimer l'économie d'énergie possible.

. Le tour de garde pour les élections présidentielles est revu et complété.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 20.